

RÉSOLUTION
ADOPTÉE PAR LE PERSONNEL DE L'EPS DE L'ELYSEE RÉUNI
LES 1er et 15 MARS 2023

Le personnel de l'EPS de L'Elysée s'est réuni le 1er et le mercredi 15 mars.

Il a constaté que le Conseil d'Etat refuse de revenir sur l'indexation des salaires 2023. A ce jour, le Conseil d'Etat se borne à évoquer « une enveloppe financière destinée à assurer la délivrance de prestations de qualité dans plusieurs secteurs public et parapublic » sans apporter aucun élément concret garantissant une amélioration de la situation salariale du personnel des services publics et parapublics.

Néanmoins, le personnel a pris acte qu'une nouvelle séance de négociation est programmée le 22 mars 2023.

Il rappelle sa revendication d'une pleine indexation correspondant au renchérissement effectif du coût de la vie et exige du Conseil d'Etat qu'il décide de mesures de compensation salariales concrètes et chiffrées pour 2023 permettant de maintenir le pouvoir d'achat.

Le personnel de l'EPS de L'Elysée demande que ces mesures s'appliquent de manière semblable entre tous les employé·e·s des secteurs public et parapublic.

De plus, le personnel s'engage à :

- soutenir les délégations qui se rendront à la séance de négociation avec le Conseil d'Etat le 22 mars prochain.
- participer collectivement à l'Assemblée générale du personnel le 22 mars prochain à 19h00 pour prendre connaissance du résultat de la rencontre entre le Conseil d'Etat et les délégué·e·s des organisations syndicales et décider des suites de la mobilisation.
- organiser au minimum une journée de mobilisation (reconductible) de concert avec les organisations syndicales.

Finalement, il émet un préavis de grève reconductible pour la semaine du 27 au 31 mars. La décision d'entrer en grève sera réévaluée et soumise à votation le jeudi 23 mars à la suite des négociations entre le Conseil d'Etat et les délégués des syndicats.

Résolution acceptée à l'unanimité du personnel présent.